

Ministry of Education

Education Labour and Finance Division
315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division des relations de travail et du
financement en matière d'éducation
315, rue Front ouest, 12^e étage
Toronto ON M7A 0B8

2019 : SB15

DESTINATAIRES : Cadres supérieurs de l'administration des affaires

EXPÉDITEURS : Romina Di Pasquale
Directrice
Direction de la mise en œuvre relative aux relations de travail
et au financement

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE : 23 septembre 2019

OBJET : États financiers de 2018-2019 (conseils scolaires de district)

Nous avons le plaisir de vous informer que les états financiers de 2018-2019 ainsi que les guides et directives qui s'y rattachent sont maintenant accessibles par le [lien qui mène aux états financiers](#) dans la section « Rapport au Ministère » du [site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières \(DARF\)](#).

Le Ministère invite les conseils scolaires à transmettre la présente note de service à leurs vérificateurs externes.

VIDÉOS DE FORMATION ET SÉANCES DE QUESTIONS ET DE RÉPONSES

Le Ministère fera sa mise à jour financière annuelle dans des vidéos de formation et des séances de questions et de réponses. Dans ces séances, il présentera les changements apportés aux états financiers et feront le point sur d'autres questions, comme :

- les procédure de vérification;
- la vérification de l'effectif;
- l'annexe O;
- les modifications apportées au Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE);
- les excédents ou les réserves des régimes d'avantages sociaux;
- l'annexe H;

- la mise en œuvre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI);
- les problèmes liés aux rapports sur la durée de vie utile restante (DVUR);
- le calcul du déficit d'exercice maximal;
- Mise à jour du Rapport sur les projets d'immobilisations en éducation (RPIÉ).

Avant les séances de questions et de réponses, les conseils scolaires pourront visionner les enregistrements vidéos (en français ou en anglais) en se connectant au SIFE et en cliquant sur le lien des états financiers de 2018-2019 :



Si vous avez des questions après avoir visionné les vidéos, veuillez les transmettre par courriel à l'adresse reporting.entity@ontario.ca en inscrivant dans l'objet « Questions et réponses – téléconférence » avant la téléconférence à laquelle vous souhaitez participer. Vous aurez aussi la possibilité de poser des questions pendant la téléconférence. Veuillez prendre note que les enregistrements vidéos ne seront pas diffusés au cours des séances de questions et de réponses. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour participer à la téléconférence.

Téléconférence n° 1 : le mercredi 25 septembre 2019 (en anglais)

Heure : 13 h 30 à 14 h 30

416 212-8014 ou 1 866 500-5845, identifiant de la conférence : 8260344

Téléconférence n° 2 : le Vendredi 27 septembre 2019 (en anglais)

Heure : 14 h 30 à 15 h 30

416 212-8014 ou 1 866 500-5845, identifiant de la conférence : 8260344

Téléconférence n° 3 : le lundi 30 septembre 2019 (en français)

Heure : 14 h 30 à 15 h 30

416 212-8014 ou 1 866 500-5845, identifiant de la conférence : 8260344

Nous demandons aux conseils scolaires de transmettre les documents de formation pertinents à leurs vérificateurs externes.

DONNÉES IMPORTANTES DE DIVERS SYSTÈMES ET DATES BUTOIRS

Mise à jour des données du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn) et date butoir

Comme pour les années précédentes, le téléchargement des données du SISOn sur l'effectif pour les cours de jour réguliers s'effectue directement dans le SIFE, chaque jour. Tout changement apporté dans le SISOn avant 18 h sera actualisé dans le SIFE au plus tard à midi, le jour ouvrable suivant. Ce processus d'actualisation se poursuivra jusqu'au 1^{er} octobre 2019, à l'aide des données du 30 septembre 2019 du SISOn à 18 h. Les conseils scolaires sont avisés d'examiner les renseignements sur leur effectif dans le SIFE et d'y apporter toute correction dans le SISOn avant la date butoir.

Même si les conseils scolaires déclarent également dans le SISOn leurs effectifs pour les cours d'été, l'éducation permanente et les études personnelles dans le cadre de l'Initiative de rapport sur les effectifs mentionnée dans la note de service 2015 : SB35, ces données sur les effectifs ne sont pas téléchargées directement dans le SIFE.

Les conseils scolaires doivent encore saisir les données sur les effectifs pour les cours d'été et l'éducation permanente dans le tableau 12 du SIFE, et celles sur l'effectif pour les études personnelles dans le tableau 13 du SIFE. Les données entrées dans le SIFE doivent concorder avec les renseignements que le conseil scolaire a fourni dans le SISOn. Une fois que la Direction de la statistique et de l'analyse de l'éducation (DSAE) aura examiné les données du SISOn, l'agent des finances du Ministère fera un suivi auprès des conseils scolaires pour tout écart entre le SISOn et le SIFE au plus tard à la fin d'avril 2020. Veuillez noter que tout rajustement peut avoir un impact sur les allocations pour incidence les états financiers de 2018-2019.

L'effectif de la 7^e et de la 8^e année pour 2017-2018 est pré-inscrit dans le tableau 13, Effectif de l'exercice précédent, à partir de l'effectif que les conseils scolaires fournissent dans le SISOn. Cet effectif sert au calcul de l'allocation pour la baisse des effectifs liée au financement pour le document Enseignantes-conseillères et enseignants-conseillers : Soutien aux élèves en matière de counselling sur la transition de l'école au travail, de santé mentale et de bien-être. L'effectif école par école qui a étayé l'effectif chargé peut être téléchargé dans le [portail de téléchargement de fichiers \(PTF\)](#) à partir du dossier 2018-2019 États financiers. Le fichier porte le nom de « Board ID_Board Name_2018-19 Grade 7 and 8 OnSIS Data Loaded from 2017-18.xlsx ».

Mise à jour des données sur les dépenses de VFA.Facility et date butoir

Les conseils scolaires sont tenus d'entrer dans VFA.Facility les dépenses en immobilisations qui sont financées par l'allocation pour l'amélioration de l'état des écoles, les rénovations mineures et l'accessibilité pour les carrefours communautaires, l'allocation pour la réduction des gaz à effet de serre et les produits d'aliénations. Suite à la note de service 2015 : B13, les dépenses relatives aux produits d'aliénations ne peuvent plus être entrées directement dans le SIFE. Les conseils scolaires doivent

également se rappeler que le programme pour les carrefours communautaires (dépenses pour rénovations mineures et accessibilité) prendra fin le 31 août 2019. Toute dépense engagée après cette date devra être financée par d'autres sources de fonds admissibles.

Les dépenses déclarées dans VFA.Facility seront automatiquement inscrites dans le SIFE chaque jour jusqu'au 31 octobre 2019. À titre de rappel, il faut archiver les projets pour assurer le transfert en bon ordre dans le SIFE. Après la fin de la période visée par le rapport, des rajustements seront faits à la demande.

Dans le cas de l'allocation pour la réfection des écoles (ARE), les dépenses en immobilisations financées pour l'année scolaire 2018-2019 doivent être déclarées dans VFA.Facility au plus tard le 31 janvier 2020. Si cette date limite n'est pas respectée, le Ministère pourrait retenir les fonds de l'ARE jusqu'à ce que la déclaration soit achevée.

Veillez noter que l'utilisation des fonds des dépenses en immobilisations est assujettie à une vérification. Le Ministère peut choisir de faire le suivi des dépenses déclarées. Si les renseignements détaillés demandés par le Ministère ne sont pas fournis, les fonds seront repris ou retenus.

Processus d'approbation des données sur les écoles

Le 7 juin 2019, une liste des écoles a été mise à la disposition des conseils scolaires pour les états financiers de 2018-2019. Les conseils scolaires ont été priés d'informer le Ministère des anomalies éventuelles et d'approuver la liste avant le 4 juillet 2019. Les écoles dont le nom ne figure pas sur la liste approuvée n'auront pas droit au financement des écoles selon les états financiers de 2018-2019.

Paiement différé de la subvention

Le paiement différé de la subvention pour le fonctionnement sera actualisé à l'aide des renseignements provenant directement des données des états financiers de 2018-2019, et les montants des investissements à long terme exemptés approuvés par le Ministère seront présais à la section 1C.

Le paiement différé de la subvention pour les produits d'aliénations reste inchangé par rapport aux prévisions budgétaires révisées de 2018-2019 revues par le Ministère.

Le flux de trésorerie final pour 2018-2019 sera rajusté en conséquence après la soumission au Ministère des états financiers des conseils scolaires.

SOUMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

Financement et exigences en matière de rapports financiers pour les élèves atteints de troubles du spectre de l'autisme (TSA)

Selon la note de service 2019 : SB04, les conseils scolaires sont tenus de soumettre aux bureaux régionaux du Ministère, au plus tard le 30 septembre 2019, le modèle de rapport sur l'effectif quotidien moyen (EQM) des élèves admissibles à l'adresse reporting.entity@ontario.ca, les réclamations pour la somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) et celles pour la Partie à incidence spéciale (PIS).

Le Ministère examinera le modèle, et les renseignements serviront à mettre à jour la somme de soutien pour les TSA, de même qu'à ajouter tout montant additionnel pour la SEP et la PIS dans le SIFE d'ici le 15 octobre 2019.

Le financement pour aider les élèves admissibles atteints de TSA sera fourni en novembre 2019 selon le modèle examiné par le Ministère dans le cadre du processus de paiement de transfert mensuel normal.

Rapport sur l'utilisation du Fonds pour les priorités locales

Le modèle de rapport pour les dépenses du Fonds pour les priorités locales est un fichier Excel nommé « Board ID_BoardName_1819FIS LocalPrioritiesFunding_.xlsx », qui peut être téléchargé à partir du [portail de téléchargement de fichiers](#) sous le dossier des états financiers de 2018-2019.

Le modèle doit être soumis en pièce jointe, en même temps que les autres éléments requis détaillés plus loin dans la présente note de service.

Modifications du rapport sur les projets d'immobilisations

Les conseils scolaires ne sont plus tenus de soumettre au Ministère le Modèle de l'analyse et de la planification des immobilisations (MAPI) complet en format Excel. Cependant, certains des renseignements essentiels qui figuraient avant dans le MAPI seront désormais recueillis dans :

- les formulaires des états financiers du SIFE :
 - annexe O – analyse des dépenses en immobilisations non prises en charge et des données détaillées sur les revenus reportés des Produits d'aliénations (PA);
 - annexe P – engagements relatifs aux revenus différés et à la marge relative aux subventions pour l'amélioration de l'état des écoles restante à la fin de 2018-2019;
- les renseignements sur les projets d'immobilisations, par exemple l'état de la construction et des finances des projets, continueront d'être recueillis dans un rapport en format Excel. Les conseils scolaires seront en mesure de télécharger

fin septembre ce modèle à partir du [portail de téléchargement de fichiers](#) sous le dossier des états financiers de 2018-2019. Le modèle s'intitule « Board ID_BoardName_ECPR_1819.xlsx »

États financiers

Veillez soumettre vos états financiers de 2018-2019 par l'intermédiaire du SIFE 2.0.

De plus, veuillez envoyer par voie électronique, d'ici le 15 novembre 2019, une copie des documents suivants :

Soumission active du conseil scolaire à l'aide du SIFE (en PDF)	Autres documents à l'appui (en format Excel)	Autres documents à l'appui (en format PDF)
<ul style="list-style-type: none">• Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation*• Rapport de conformité• Tableaux 1, 1.1, 1.2, 1.3, 9, 10 et 10ADJ• Section 1A	<ul style="list-style-type: none">• Fonds pour les priorités locales – rapport des dépenses• Rapport sur les projets d'immobilisations en éducation	<ul style="list-style-type: none">• États financiers vérifiés, y compris le rapport du vérificateur et les notes afférentes

* Signé par le directeur ou de la directrice de l'éducation et le président du conseil.

Les documents doivent être soumis en pièce jointe à l'adresse de courriel suivante : financials.edu@ontario.ca, sauf le Rapport sur les projets d'immobilisations en éducation (fichier Excel), que vous devez soumettre à l'adresse de courriel suivante : capitalprogrambranch@ontario.ca

Le nom du fichier doit être conforme à la convention des noms de fichiers qui se trouve sur le site Web de la DARF, et de responsabilité financières, et les conseils scolaires sont priés d'inscrire comme objet « Pièces justificatives des états financiers de 2018-2019 – CSD## ».

Le Ministère est conscient du fait qu'en raison du calendrier des réunions des conseillères et conseillers scolaires, les états financiers publiés, les notes afférentes aux états financiers et le rapport des vérificateurs risquent de ne pas être terminés d'ici le 15 novembre. En pareil cas, ces trois documents peuvent être envoyés après le 15 novembre, mais au plus tard le 3 décembre. La date d'échéance de la soumission au SIFE reste fixée au 15 novembre. Si des données financières sont modifiées à la suite d'une réunion du conseil scolaire, ce dernier devra soumettre de nouveau les formulaires du SIFE au plus tard le 3 décembre.

Soumissions tardives

Il est important que les conseils scolaires respectent les échéances ci-dessus afin que les rapports intermédiaires du budget provincial puissent être produits. Le Ministère peut imposer des sanctions financières si les états financiers ne sont pas déposés dans le SIFE avant le 15 novembre 2019. La sanction équivaut à une réduction de 50 % du flux de trésorerie normal du conseil scolaire.

Une fois les états financiers déposés, le Ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

Personnes-ressources

Objet	Nom	Téléphone	Adresse de courriel
Immobilisations corporelles	Elizabeth Sinasac	437 216-5796	Elizabeth.Sinasac@ontario.ca
	Kiersten Lee	437 216-5925	Kiersten.Lee@ontario.ca
	Diana Dai	437 216-5739	Diana.Dai@ontario.ca
Dossier sur le SIFE	Pour les analystes financiers du Ministère, les renseignements se trouvent sur le site Web de la DARF à la section « Pour nous joindre ».		
Aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation	Stevan Garic	437 221-9722	Stevan.Garic@ontario.ca
	Emily Wells	437 223-0052	Emily.Wells@ontario.ca
	Alex Zhang	437 223-0104	Alex.Zhang2@ontario.ca
	Hao Qin	437 221-9886	Hao.Qin@ontario.ca
Aide sur l'ouverture d'une session du SIFE	S.O.	S.O.	efis.support@ontario.ca

Original signé par

Romina Di Pasquale
Directrice
Direction de la mise en œuvre relative aux
relations de travail et au financement

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières

c. c. : Directrices et directeurs de l'éducation